



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
MAIRIE DE SAUZON

Arrêté n° : 2026A046

Objet : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Localisation : Kergostio

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande du jeudi 26 mars 2026 présentée par la société « Créative Topo », représentée par Monsieur CHOPIN Xavier, 11 rue François Muret De Pagnac, 29000 QUIMPER ;

CONSIDÉRANT la demande pour des levés topographiques ;

CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose au bon déroulement des travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux, la société « Créative Topo » est autorisée à occuper le domaine public situé à « Kergostio » du vendredi 10 avril 2026 au samedi 9 mai 2026 de 08h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : La signalisation, les panneaux et toutes mesures de sécurité seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : La société « Créative Topo » devra garantir en toutes circonstances la continuité de la circulation et l'accessibilité des voies pour les services de secours et de gendarmerie. Les travaux et installations de chantier ne devront entraîner aucune gêne susceptible de compromettre leur intervention ni d'en allonger les délais.

ARTICLE 4 : Le Maire de la commune de SAUZON, l'adjoint aux travaux et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BELLE ILE EN MER seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera envoyée aux services de :

- Gendarmerie
- Pompier
- Collecte des déchets

Fait à SAUZON,
Le mardi 7 avril 2026



Le Maire,
Ronan Juhel

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.